

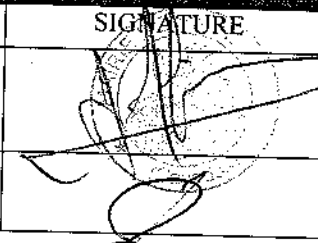
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le lundi 25 septembre 2023	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 15 / 09 / 2023	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Délibération : Projet d'effacement de réseau 2023 Plan financier définitif rues de l'Eglise et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville
- II. Délibération : Délibération : Regroupement de commande pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux des ouvrages d'art – Analyse des offres.
- III. Préfecture (Fond vert)
- IV. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
BIZET Ludovic	x		
BREHAM Karine	x		
DANEL Karl			
DANEL Kristina	x		x
FOURNIER Vincent	x		
GUICHET-LEBAILLY Sabine			
JOUANNE Maxime	x		x
SALLEY Sébastien	x		
VALOGNES Emeline	x		
POUVOIRS :			
De Mr DANIEL Karl	A Mme DANIEL Kristina		
De Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine	A Mr ALIMECK Tony		
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	10
Secrétaire : Mme BREHAM Karine		Membres présents	08
		Quorum	08

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 25 août 2023. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 25 août 2023.

A été nommée comme secrétaire de séance : **Mme BREHAM Karine**

Le maire demande au conseil municipal de mettre à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de Partenariat avec la DGFIP Direction Générale des Finances Publiques au point IV
- Valorisation des logements vacants au point V

Le conseil municipal approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

I. Délibération : Projet d'effacement de réseau 2023 Plan financier définitif rues de l'Eglise et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres a choisi l'effacement des réseaux élargi aux rues adjacentes à la rue de l'Eglise pour 67 933.50 € lors du CM du 17 novembre 2022. Comme indiqué dans la délibération, le coût était susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide. Le coût définitif de la participation communale au projet est de 60 013.14 €. La commune de Maizières fait une demande pour l'APCR sur 2 ans avec un taux de 50% soit environ 30 000 €. Une délibération sera prise dans ce sens.

II. Délibération : Regroupement de commande pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux des ouvrages d'art – Analyse des offres.

Comme indiqué dans le CM du 25 août 2023, les communes de Crocy, Saint-Pierre du Bû, La Hoguette et Maizières avaient la possibilité de se regrouper afin de coordonner la passation et l'exécution d'un marché dans le domaine suivant : « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur des ouvrages d'art : Ponts ». En accord avec le Conseil Municipal, le Maire a signé la convention rédigée par la CDC de Falaise. La réunion de la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 11 septembre 2023. Sur les 4 courriers de consultation envoyés, seule INGAMO INGENIERIE a répondu à l'appel d'offre. Les 4 communes ont accepté cette proposition mais en structurant le marché sur 2 phases : diagnostic puis missions de maîtrise d'œuvre afin d'avoir le temps nécessaire pour s'organiser financièrement et solliciter les subventions. Le montant chiffré pour le pont Dalot est de 8775,00€ HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier. Une délibération sera prise dans ce sens.

III. Préfecture (Fond vert)

Une réunion s'est tenue le 15 septembre 2023 à Potigny en présence de Madame La Secrétaire Générale du Calvados, Florence Bessy, sur le CRTE (contrat de relance transition écologique). C'est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.

Dans ce cadre, un dispositif inédit a été présenté, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert ». Il va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour être éligibles, les projets doivent permettre au moins 30 % d'économies d'énergie par rapport à avant la rénovation avec également une réduction marquante des émissions de gaz à effet de serre. Les demandes sont à faire dès maintenant pour l'année 2024. La Préfecture accompagnera les collectivités faisant cette demande.

IV. Convention de Partenariat avec la DGFIP Direction Générale des Finances Publiques
Afin d'offrir un service plus complet et plus réactif aux élus locaux qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire, comptable, financier et fiscal, la DGFIP propose depuis 2012 d'inscrire les travaux de fiabilisation et d'optimisation des bases fiscales dans le cadre de démarches partenariales définies conjointement au niveau local. Les contrats de partenariat relatifs à l'optimisation des bases fiscales s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur, et s'articulent selon les étapes suivantes :

- ▶ réalisation d'un état des lieux
- ▶ définition concertée des actions à mener
- ▶ envoi par les services de la DGFIP de demandes de déclarations
- ▶ exploitation des informations par les services de la DGFIP, mise à jour des évaluations et présentation de nouvelles évaluations à la commission communale (ou intercommunale) des impôts directs.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la DGFIP pour assurer un meilleur suivi au niveau du budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la DGFIP pour assurer un meilleur suivi au niveau du budget.

V. Valorisation des logements vacants

Les taxes sur les logements vacants s'appliquent aux logements inoccupés depuis un certain temps. Nous devons fournir à l'administration fiscale les éléments nécessaires et suffisants pour déclencher la procédure de remise à l'imposition des logements vacants.

VI. Divers

A. Environnement devis plantation niveau Mairie

Une étude doit être effectuée pour l'aménagement floral du talus à l'angle de la rue du Major Styffe et de la Butte à Maurice. La bâche qui recouvre ce talus est dégradée.
Un devis va être réalisé.

B. Document Unique

Suite à la venue de M.Bojarski du CDG 14 le mercredi 13 septembre 2023, le Document Unique proposé pour validation au Comité Technique doit être modifié sur certains points.

Le groupe de travail en charge de ce dossier va poursuivre l'élaboration de ce DU en tenant compte des conseils donnés pour le soumettre au Comité Technique en novembre 2023.

C. LOTO

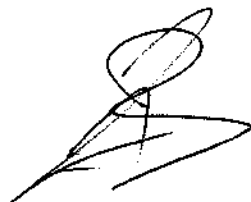
Le Comité des Fêtes de Maizières organise le samedi 14 octobre 2023 un loto dans la salle polyvalente. **Ouverture des portes : 18h30 et début des jeux : 20h00**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 novembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h20

La secrétaire de séance :

Mme BREHAM Karine



Le Maire

M. ALIMECK Tony



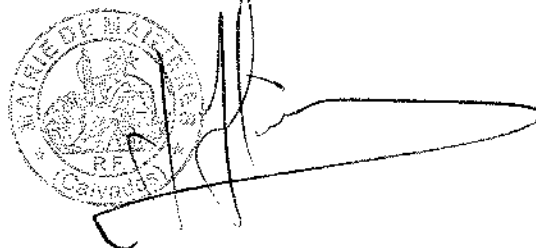
**Liste des délibérations examinées lors de la séance du
Conseil Municipal du 25 septembre 2023**

Numéro	Objet	Décision
N°23/2023	Projet d'effacement de réseau 2023 plan financier définitif rues de l'Eglise et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville	Approuvée
N°24/2023	Regroupement de commande pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux des ouvrages d'art – Analyse des offres	Approuvée

Maizières, le 28/09/2023

Le Maire,

Tony ALIMECK

The image shows the official seal of the Municipality of Maizières, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MAIZIÈRES' and 'R.F.' (République Française). Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

**Liste des délibérations examinées lors de la séance du
Conseil Municipal du 25 septembre 2023
Annule et remplace**

Numéro	Objet	Décision
N°23/2023	Projet d'effacement de réseau 2023 plan financier définitif rues de l'Eglise et de l'Ormelaie, chemin de la ferme d'Asseville	Approuvée
N°24/2023	Regroupement de commande pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux des ouvrages d'art – Analyse des offres	Approuvée
N° 25/2023	Convention de Partenariat avec la DGFIP Direction Générale des Finances Publiques	Approuvée

Maizières, le 16/10/2023
Le Maire,
Tony ALIMECK

